

RESOLUTION

SUR L'ARRESTATION DE JUGES ET DE PROCUREURS EN TURQUIE

MEDEL, réuni à Athènes le 23 mai dernier pour la commémoration de son 30ème anniversaire, a été alerté par l'aggravation de situation de la justice en Turquie.

MEDEL attire en conséquence l'attention de la communauté internationale sur la situation de la justice turque : les attaques orchestrées par le gouvernement à l'encontre des juges et procureurs ont franchi un nouveau palier ces derniers jours.

Deux juges arrêtés pour avoir pris des décisions de libération

Le 30 avril 2015, deux juges - Metin Özçelik de la 29ème cour de première instance d'Istanbul et Mustafa Başer de la 32ème cour de première instance de la même ville - ont été arrêtés parce qu'ils avaient ordonné la remise en liberté d'officiers de police qui avaient enquêté sur des faits de corruption au niveau gouvernemental il y a un an et demi et incarcérés en détention provisoire en raison de ces procédures.

Dans l'histoire moderne de l'Etat turc, c'est la première fois que des juges sont arrêtés du fait même de leurs décisions juridictionnelles prises dans le cadre de leur activité professionnelle. En outre, les ordres de remise en liberté n'ont pas été mis à exécution par les procureurs concernés, ce qui constitue un délit.

Quatre procureurs arrêtés pour avoir enquêté sur un trafic d'armes vers la Syrie

Une semaine après l'arrestation de deux juges, quatre procureurs qui étaient en charge d'enquêtes sur des camions chargés d'armes reliant la Syrie en janvier 2014 ont fait l'objet d'ordres d'arrestation : Süleyman Bağrıyanık, Ahmet Karaca, Aziz Takçı, Özcan Şişman enquêtaient sur un trafic illégal d'armes à destination de ISIS.

Quatre procureurs et un juge démis de leurs fonctions pour avoir enquêté sur des affaires de corruption

Le 12 mai 2015, le Conseil suprême des juges et procureurs a relevé de leurs fonctions quatre procureurs, Zekeriya Öz, Celal Kara, Mehmet Yüzgeç, Muammer Akkaş et un juge, Süleyman Karaçöl, qui conduisaient des investigations sur des affaires majeures de corruption rendues publiques le 17 décembre 2013. La seconde chambre du Conseil suprême a voté à cinq voix contre deux la révocation des procureurs et du juge sans même avoir respecté les droits de la défense.

page 2 >

President

Dr. Gualtiero Michelini, Magistratura Democratica (MD), Italy, gualtiero.michelini@medelnet.eu

www.medelnet.eu

MEDEL Office, Greifswalder Strasse 4, 10405 Berlin, Germany, office@medelnet.eu
Tel.: +4930/420223-49 , Fax: +4930/420223-50

La nature même de ces affaires et l'ingérence du président turc démontrent clairement qu'il s'agit d'arrestations et de révocations politiques et que la justice turque est sous le strict contrôle du gouvernement.

MEDEL affirme que les arrestations de juges et de procureurs fondées sur les décisions qu'ils ont prises dans le cadre de leurs fonctions sont contraires à la Constitution turque, à la Convention européenne des droits de l'Homme, à tous les textes internationaux en la matière et aux principes fondamentaux d'indépendance du pouvoir judiciaire.

MEDEL déclare qu'il est inacceptable que des juges et procureurs qui travaillent sur des affaires sensibles soient menacés d'être incarcérés ou révoqués et que l'arrestation et la révocation ne doivent pas être utilisés comme des punitions par le gouvernement.

MEDEL condamne les arrestations et les révocations des juges et procureurs turcs sur le fondement de leurs décisions juridictionnelles et appelle à la libération immédiate de nos collègues et à leur réintégration dans leurs fonctions.

MEDEL (Magistrats européens pour la démocratie et les libertés) association regroupant 25 organisations européennes de juges et procureurs a pour principaux objectifs la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que la défense de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Athènes, Mai 2015